



Texte pour une location à vie

Par **michel**, le **25/01/2011** à **17:41**

Bonjour,

Prochainement je dois signer un contrat de location pour louer un appartement à vie à un propriétaire. Quelqu'un pourrait-il me donner le texte que je dois faire figurer sur le contrat pour que la location de ce dernier soit bien reconnu à vie, c'est à dire que tant que je vis il ne peut être loué ou vendu. Merci d'avance.

Cordialement

Par **mimi493**, le **25/01/2011** à **19:22**

Sauf un bail emphytéotique, je ne vois pas.

Attention, ça fait de vous le quasi-propriétaire devant payer la taxe foncière, toutes les dépenses d'entretien et les travaux nécessaires à faire (ce que le bailleur doit faire normalement sont à votre charge, même si c'est refaire le toit). Vous aurez en plus l'obligation de faire ces travaux. Le bail est à durée fixe (entre 18 et 99 ans) et ne cesse pas à votre mort. Vous ne payez pas de loyer, mais une redevance. Vous n'aurez pas le droit de résilier le bail non plus